



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0559

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Convention avec Unitex 2009 - Concours La mode s'exprime, elle s'imprime**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palēja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0559**

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec Unitex 2009 - Concours La mode s'exprime, elle s'imprime**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine conduit une politique de développement économique dédiée aux industries créatives. Celle-ci vise à soutenir et à valoriser des secteurs à fortes composantes créatives (le design, la mode, l'image et les loisirs numériques) avec un axe de développement concernant le soutien à la création et aux talents. Cette démarche s'inscrit dans une vision plus globale du marketing territorial visant à positionner Lyon comme une agglomération créative.

Le concours La mode s'exprime, elle s'imprime

Le concours européen de création textile La mode s'exprime, elle s'imprime, créé en 2000, est organisé par le groupement professionnel ennoblement de l'Union inter-entreprises du textile (Unitex). Il s'adresse à des étudiants d'écoles de stylisme modélisme et de design textile françaises et européennes. Ce concours mobilise les savoir-faire des tisseurs, des dentelliers, des brodeurs, des graveurs, des imprimeurs, des teinturiers, des apprêteurs mais aussi des jeunes stylistes du Village des créateurs du passage Thiaffait, qui convergent ensemble vers la réalisation d'une tenue de prêt-à-porter féminin.

L'initiative vise à encourager la créativité dans le domaine de l'imprimé textile et à développer les échanges entre l'industrie textile rhônalpine et les écoles de création et de stylisme. Dans un contexte économique difficile, le concours La mode s'exprime, elle s'imprime est l'occasion privilégiée de promouvoir le savoir-faire des ennoblistes régionaux et de la filière textile rhônalpine dans son ensemble, et permet d'entretenir une forme d'émulation au sein des entreprises qui en sont partenaires.

Le concours se déroule en plusieurs étapes :

- présentation du concours et de la filière textile dans les écoles et organisation de visites d'entreprises rhônalpines pour les étudiants inscrits,
- sélection des cinq finalistes sur le salon Première vision à Paris, en février 2009,
- cérémonie de remise des prix à Lyon en mai 2009.

Bilan de l'édition 2008

- participation de 732 étudiants dont 228 étudiants étrangers issus de 12 pays européens,
- une quinzaine d'entreprises régionales impliquées dans la réalisation des tenues des finalistes,
- plus de 300 entreprises de la filière présentes lors des manifestations de Paris (Théâtre Mogador) et de Lyon (défilé et cérémonie de remise des prix à l'Hôtel de ville,
- accroissement des relations avec la presse nationale.

Il est à noter que la présidente du jury de l'édition 2008 était madame Agnès Trouillet, présidente fondatrice de la marque Agnès B.

Plan de développement 2009

Le concours La mode s'exprime, elle s'imprime fête, avec l'édition 2009, son dixième anniversaire. A cette occasion, Unitex tente de réunir l'ensemble des neuf présidents qui ont accepté d'assurer la présidence du jury du concours depuis ses débuts.

La présence sur le salon international Première Vision, premier salon mondial des tissus d'habillement à Paris, en février 2009, est renouvelée. Cet événement représente une vitrine privilégiée pour la profession.

Les liens avec le Village des créateurs du passage Thiaffait sont renforcés par la prise en charge de la scénographie de la finale par une résidente du Village.

Budget prévisionnel

Dépenses (en € TTC)	
animation, prix lauréats	47 500
frais divers (affranchissement, déplacements, expédition maquette, visites usines, etc.)	12 500
communication et relations publiques	50 000
frais de réception	40 000
réalisation des tenues	30 000
total	180 000
Recettes (en € TTC)	
cotisations entreprises Unitex	105 000
région Rhône-Alpes	40 000
Communauté urbaine	35 000
total	180 000

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- mobilisation et implication dans le concours des différents industriels de la filière textile,
- implication et visibilité du Village des créateurs dans la préparation de la finale du concours,
- accroissement des relations avec la presse nationale, retombées de presse ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 35 000 € à l'Union inter-entreprises du textile (Unitex) pour le programme d'actions 2009 concernant l'organisation de la dixième édition du concours La mode s'exprime, elle s'imprime, comme convenu dans la convention de subvention à intervenir entre la Communauté urbaine et Unitex.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention avec Unitex précisant les modalités de versement suivantes : 80 % versés dans un délai global de 40 jours suivant réception, par la Communauté urbaine, du certificat de notification de la convention à Unitex et un deuxième versement de 20 %, sur demande d'Unitex, et sur remise d'un bilan détaillé des actions avec fourniture des éléments d'évaluation et d'un bilan financier des actions.

3° - Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009-2010 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1574, selon la répartition suivante : 80 % en 2009, soit 28 000 € et 20 % en 2010, soit 7 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.